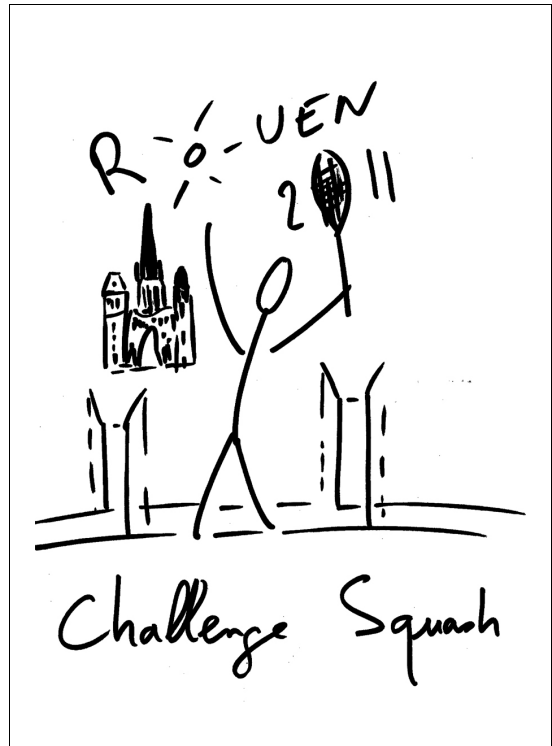


11 au 13
Novembre 2011

3^{ème} Challenge National
Squash
ROUEN

L'ASCE 76 CETE
VOUS INVITE A
SAISIR LA BALLE
AU BOND EN
NORMANDIE...



www.fnascee.org

11 au 13
Novembre 2011

Sommaire

3^{ème} Challenge National
Squash
ROUEN

Mot de la présidente de la FNASCE

Mot de la présidente de L'ASCE 76 CETE

L'hébergement et la restauration

L'environnement du challenge et les excursions

Règlement du Challenge, l'organisation et son déroulement

Le programme du Week-End

Le comité d'organisation et partenaires

Fiche individuelle joueur

Fiche individuelle accompagnateur

Fiche récapitulative d'inscription

Les accès



11 au 13
Novembre 2011

3^{ème} Challenge National

Squash ROUEN

Le mot de la
présidente de la
FNASCE

L'ASCE 76 CETE organise, du 11 au 13 novembre 2011, le challenge national de squash au cœur de Rouen, la ville aux cent clochers où résonnent les noms familiers de Guillaume le Conquérant, Jeanne d'Arc, Corneille et bien d'autres personnalités. La Seine et sa mise en lumière, la richesse des patrimoines historique et portuaire de la ville normande serviront d'environnement à ce 3^{ème} challenge national.

Je remercie Aurélie LELANDAIS Présidente et Kévin ROUSSELLE Vice-Président Sports de l'ASCE 76 CETE et toute leur équipe pour l'organisation dynamique de ce Challenge. Forte de ses expériences récentes de co-organisation en 1995 du challenge Equip'Veut à Cherbourg et tout récemment, en 2010 de l'organisation du challenge de trail à Rouen, l'ASCE 76 CETE de Haute-Normandie mettra tout son savoir-faire, tout son dynamisme et son enthousiasme pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Je vous souhaite plaisir du jeu, convivialité et sportivité pour cette nouvelle édition de squash !

La Présidente de la FNASCE
Joëlle GAU



11 au 13
Novembre 2011

3^{ème} Challenge National
Squash
ROUEN

**Le mot de la
présidente de
l'ASCE 76 CETE**

Toute l'équipe de l'ASCE 76 CETE est heureuse et fière de pouvoir vous accueillir en Normandie et plus précisément à Rouen pour l'organisation du 3^{ème} Challenge National de Squash.

Après une participation active au dernier challenge, nos compétiteurs ont voulu organiser ce challenge, ce que le bureau a accepté.

Une présentation de la ville de Rouen est prévue pour toutes les personnes intéressées.

Nous sommes tous prêts pour vous accueillir et faire de ce weekend un moment inoubliable.

Alors tous à vos raquettes et vos appareils photos.

Bien amicalement,

Aurélie LELANDAIS



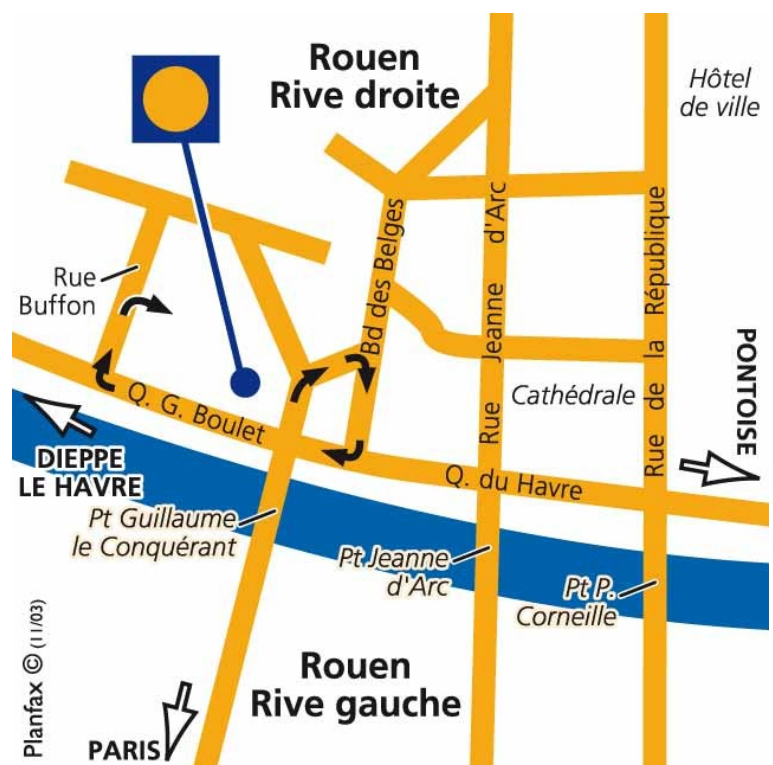
11 au 13
Novembre 2011

3^{ème} Challenge National

Squash ROUEN

Hébergement & Restauration

L'hôtel Kyriad, situé en plein cœur de Rouen, accueillera les participants du 3eme Challenge Squash.



PRÉSENTATION DE L'HÔTEL :

Coordonnées :

KYRIAD ROUEN CENTRE

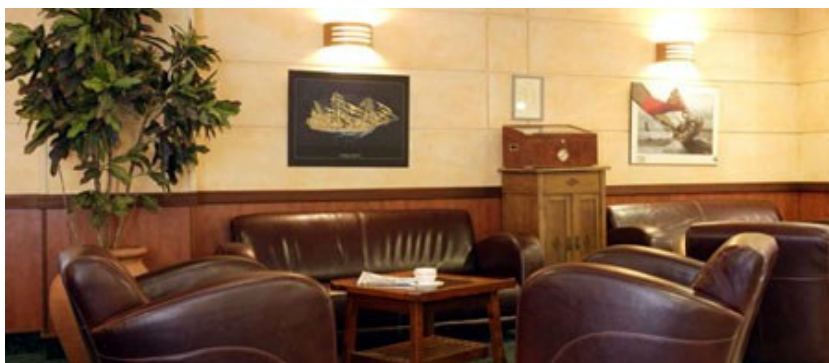
14 quai Gaston Boulet

76000 ROUEN

Téléphone : +33 2 35 15 25 25

Fax : + 33 2 35 15 92 90

Email : kyriad-rouen@wanadoo.fr

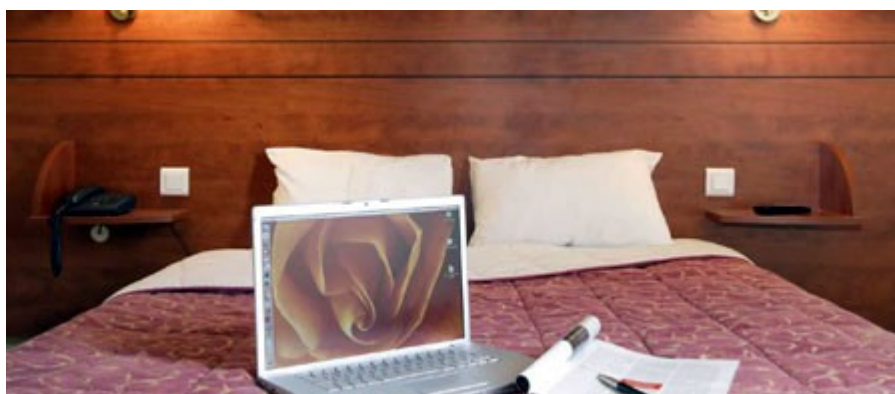


Services :

- **Parking**
- **Accueil 24h/24**
- **Restauration – Bar**
- **Dépose bagages**

CHAMBRES :

Cet hôtel restaurant 2 étoiles propose 83 chambres avec salle de bains (disponibles en double, twins et triple). Un plateau d'accueil dans les chambres sera mis à disposition des participants (café, thé, lait, biscuit, chocolat).



RESTAURATION :

Repas du vendredi 11 novembre soir :

Un repas sportif précédé d'un apéritif sera proposé. Il se tiendra dans un des salons modulables de l'hôtel aménagé pour l'occasion (capacité : 150 personnes).

Petit déjeuner du samedi 12 novembre matin :

Il sera servi dans la salle de restauration (capacité 70 personnes) de l'hôtel sous forme de buffet. Deux services seront proposés.

Repas du samedi 12 novembre midi :

Un repas sportif sera proposé. Il se tiendra dans un des salons modulables de l'hôtel aménagé pour l'occasion (capacité : 150 personnes).

Repas du samedi 12 novembre soir :

Un repas sportif précédé d'un apéritif sera proposé. Il se tiendra dans un des salons modulables de l'hôtel aménagé pour l'occasion (capacité : 150 personnes).

Petit déjeuner du dimanche 13 novembre matin :

Il sera servi dans la salle de restauration (capacité 70 personnes) de l'hôtel sous forme de buffet. Deux services seront proposés.



Repas du dimanche 13 novembre midi :

Un repas sous forme de buffet avec spécialités régionales sera proposé. Il se tiendra dans un des salons modulables de l'hôtel aménagé pour l'occasion (capacité 150 personnes)



11 au 13
Novembre 2011

Environnement du
Challenge

3^{ème} Challenge National
Squash
ROUEN

L'hôtel dans lequel les participants seront accueillis se trouve à 10 minutes, à pied, de l'hyper-centre ville de ROUEN et sur le trajet des transports en commun en site propre le long des quais.

Ainsi, ils trouveront, à proximité :

La Seine et sa mise en lumière...

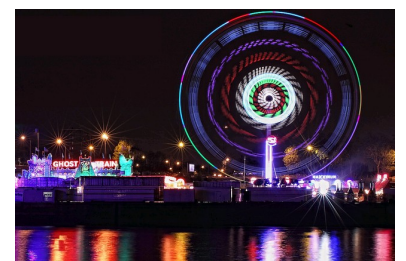


La richesse du patrimoine du cœur historique de la ville...

La richesse du patrimoine portuaire de la ville... (le challenge ayant d'ailleurs lieu dans un de ces hangars rénovés)



La Foire Saint Romain (datant du XI^e siècle et 2^{ème} fête foraine française en importance) qui fait vivre les quais de Seine de la fin octobre à la fin novembre.



11 au 13
Novembre 2011

Excursions

3^{ème} Challenge National
Squash
ROUEN

Rouen bénéficie d'un patrimoine exceptionnel. Mais elle possède surtout ce « petit supplément » d'âme que seuls ses visiteurs peuvent comprendre...

Évidemment, il y a la pierre... Les pierres beurre frais et laiteuses de la cathédrale, celle des chefs-d'œuvre architecturaux du gothique, de la Renaissance, des hôtels particuliers de l'époque classique. Il y a aussi les façades pittoresques des maisons à pans de bois qui triomphent du temps...

Toutefois Rouen n'est pas qu'un miroir des siècles passés. Même si l'image reste pertinente et bien réelle : son label « ville d'art et d'histoire » le prouve ; la capitale de Normandie dénombre une cinquantaine de Monuments historiques majeurs, des fonds muséographiques parmi les plus riches de France ou du monde. Sans parler des Jeanne d'Arc, Corneille, Hugo, Flaubert, Maupassant, Monet, Lichtenstein, Duchamp qui ont porté son nom au premier rang du patrimoine immatériel mondial...

Parce que Rouen est avant tout une cité moderne à la reconquête de son fleuve, de ses berges et de son identité maritime ; c'est une métropole ouverte sur le monde...

Rouen, décrite par Victor Hugo comme la ville aux cent clochers, dévoilera les charmes de ses nombreux édifices religieux.



Vous pourrez notamment visiter la Cathédrale Notre-Dame qui domine la ville de sa haute silhouette, définitivement immortalisée par Claude Monet qui a peint une série d'une trentaine de toiles représentant sa façade.

L'église Saint Maclou est dédiée à un Saint breton appelé aussi Malo.



La construction de cette église, considérée par les historiens de l'art comme un chef d'œuvre de l'art gothique flamboyant, a débuté en 1437.

A gauche de la façade, la charmante fontaine « aux enfants pisseurs » a remplacé au milieu du XVI^e siècle une fontaine gothique.



L'abbaye bénédictine de Saint-Ouen a été fondée, sans doute vers 750. De cette abbaye qui abrita la vie monastique jusqu'en 1790, il reste l'église, une galerie du cloître des X^e et XVI^e siècles et le dortoir des moines du XVIII^e siècle occupé par l'Hôtel de Ville depuis 1800.

Ses proportions sont imposantes : 137 mètres de long, 26 mètres de large, dont 11 pour le seul vaisseau central, et 33 mètres sous voûtes.

En 1920, Jeanne d'Arc a été canonisée par l'Eglise catholique et déclarée héroïne nationale par le Parlement français. Le vaste monument qui s'élève depuis 1979 sur la place où elle a été brûlée répond à cette double reconnaissance. C'est à la fois une église pour honorer Sainte Jeanne d'Arc, dont la fête religieuse est le 30 mai, et un mémorial civil pour commémorer l'héroïne célébrée par la France.



Les musées

Sur les quais le musée maritime, fluvial et portuaire relate l'histoire du port de Rouen, les métiers du port, les grands voiliers rouennais, la Normandie en 1944-45, la marine marchande, la batellerie, la construction navale, la chasse à la baleine, les expéditions polaires de Charcot.

Découvrez également les maisons natales de Gustave Flaubert et de Pierre Corneille, le musée des Beaux-Arts qui rassemble une des plus prestigieuses collections de France, ou encore le musée de la céramique est essentiellement consacré à la faïence de Rouen du XVI^e au XVIII^e siècle.

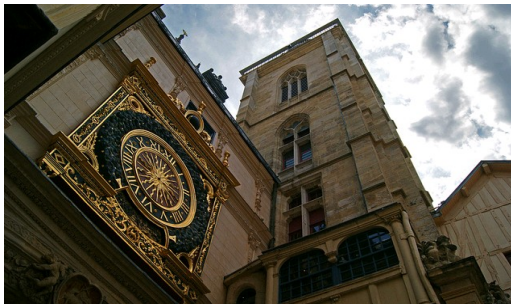


Depuis 2008 le Pont Gustave Faubert enjambe la Seine. Son tablier se soulève pour laisser voguer les majestueux navires de l'Armada.

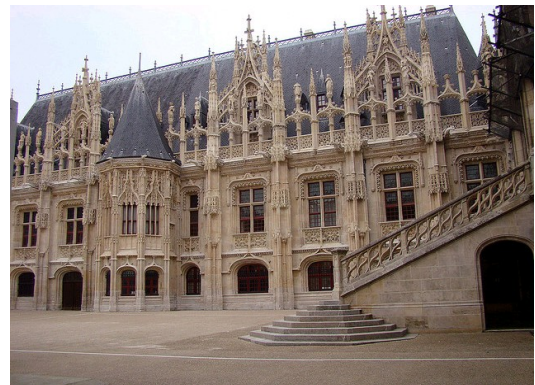
La ville historique

Pour ceux qui souhaitent découvrir en flânant la capitale haut-normande, la ville offre également aux promeneurs ses nombreuses rues piétonnes bordées de maisons anciennes à colombages, mais aussi ses hôtels particuliers comme sur la place de la Pucelle, l'Hôtel de Bourgtheroude.

Le Gros-Horloge constitué d'un beffroi gothique, d'un pavillon, d'une voûte Renaissance et d'une fontaine classique est le premier à être construit pour recevoir les premières cloches de la ville dont le mécanisme demeure l'un des plus anciens d'Europe. De l'extérieur vous pouvez admirer la voûte sculptée, chef d'œuvre de la Renaissance et les cadrans récemment restaurés.



Au cœur de Rouen, le Palais de Justice est incontestablement l'une des plus importantes et des plus belles réalisations de l'architecture civile de la fin du Moyen Age.



Le donjon faisait partie du château construit en 1204 par Philippe Auguste. C'est dans ce château que Jeanne d'arc fut emprisonnée et que se déroula son procès. L'héroïne fut menacée de la torture en présence de ses juges au rez-de-chaussée du donjon.

Le grand Aître Saint-Maclou, ce lieu étrange remonte à la Grande Peste noire de 1348. Les morts se comptaient alors par milliers à Rouen et l'on dut ouvrir ici un nouveau cimetière.



Vous l'aurez compris Rouen est riche et vous invite à sa découverte, laissez-vous guider...

11 au 13
Novembre 2011

3^{ème} Challenge National

Squash ROUEN

Règlement du
Challenge,
organisation et
déroulement

Le règlement du challenge de Squash 2011

Participants autorisés :

- les adhérents employés dans les services ou les écoles du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des transports et du logement (MEDDTL) qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels ;
- Les agents adhérents de ASCE travaillant dans une direction départementale des territoires (et de la Mer) (DDT(M)) qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels ;
- les agents du MEDDTL adhérents d'une ASCE employés dans une autre direction départementale interministérielle ou dans une préfecture ;
- les agents du MEDDTL adhérents d'une 'ASCE en position de détachement ou de mise à disposition ;
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement ;
- les stagiaires des écoles de l'Équipement, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels ;
- le conjoint ou le concubin et leurs descendants directs jusqu'à 25 ans non révolus ;
- les enfants des adhérents employés dans un service du MEDDTL sans limitation d'âge : ils devront être en possession d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent adhérent sur laquelle figurent les nom, prénoms et date de naissance de l'enfant ;
- les retraités de l'ex ministère de l'Équipement et du MEDDTL ;
- les retraités du MAAPRAT ayant travaillé dans une DDEA ou une DDT(M) à la condition qu'ils aient été adhérents d'une ASCE durant leur activité.
- Les équipes partenaires de l'ASCE organisatrice

Les adhérents « externes » :

Ce challenge étant un challenge individuel, aucune personne « extérieure » ne sera autorisée à participer.

Responsabilités des présidents :

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

Contrôle des engagements :

Nombre limité à 48 participants pour ce challenge

A leur réception, les dossiers d'engagements seront datés et numérotés par ordre d'arrivée.

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance.

Cette dernière mentionne :

- la filiation,
- l'identité,
- le numéro de la carte fédérale et la date du certificat médical ou de la licence de la fédération sportive concernée.
- L'original ou la copie du certificat médical portant la mention de non contre indication à la pratique sportive et datée de moins d'un an à la date du challenge ou de la licence de la fédération sportive concernée, signée par un médecin, est joint à cette liste.

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente des sports et le représentant fédéral qui s'assurent que l'identité des participants d'une association correspond à la liste signée par le président de cette dernière, chaque participant doit présenter une pièce d'identité. Le membre de la commission permanente des sports consignera dans un rapport écrit les faits qu'il aura constatés. Il le transmettra à la commission de contrôle du challenge avant d'en expédier un exemplaire au vice-président sport fédéral.

Commission de contrôle :

Une commission de contrôle est mise en place durant toute la durée du challenge. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement de ce challenge. Cette commission est en droit de s'opposer à la participation d'un athlète présentant un matériel qu'elle jugerait déficient ou dangereux.

Elle est chargée également de définir les modalités de contrôle des pièces justificatives.

La commission de contrôle peut, pour faciliter sa prise de décision, s'adjoindre toute personne qu'elle juge utile, un des arbitres, par exemple.

Elle est constituée :

- du président de l'association organisatrice,
- du vice-président sport de l'association organisatrice,
- du délégué régional ou de son suppléant,
- du membre du comité directeur de la fédération qui a voix prépondérante en cas de litige,
- du représentant de la commission permanente des sports. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller la commission de contrôle.

Les litiges sont examinés et tranchés par la commission de contrôle. Dans le cas où l'association organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du comité directeur de la fédération prennent seuls la décision (ce dernier ayant voix prépondérante).

Les décisions de la commission de contrôle sont sans appel.

Pénalités et sanctions :

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, la commission de contrôle peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, elle

peut exclure du challenge l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par la commission de contrôle ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la fédération.

Obligations des participants :

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, distribution des récompenses, etc...) pendant toute la durée de la manifestation. Ils devront se munir de leur équipement sportif, dont une paire de chaussures de sport avec semelles non marquantes.

En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Assurances et couvertures des risques :

La fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide de l'Équipement est titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de la fédération.

La fédération décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association) y compris les raquettes.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze jours.

Soins - hospitalisations :

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

Droit à l'image :

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la fédération. Tout participant qui s'inscrit au challenge accepte que les organisateurs utilisent son image dans le cadre du challenge.

Cas de force majeure :

En cas de force majeure, la commission de contrôle se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation. après avis du comité directeur.

Désistement :

- en cas d'annulation de séjour validé après le 28 octobre 2011, la moitié des sommes restes acquises,
- en cas d'annulation de séjour validé après le 04 novembre 2011, aucun remboursement ne sera possible,
- aucun remboursement ne sera accordé pour arrivée tardive ou départ anticipé,
- toute inscription non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte,
- toute modification de réservation non confirmée par courrier, fax ou mail ne pourra être validée.

Acceptation du règlement :

Par le fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction au présent règlement et déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

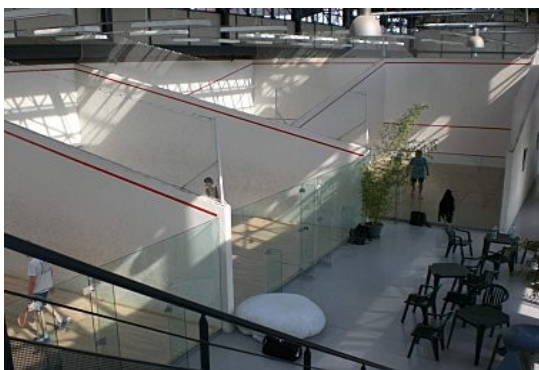
Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter et s'engager à le diffuser à l'ensemble des membres de son équipe.

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

Le déroulement du challenge

Lieu du challenge :

Les matchs se dérouleront sur 4 cours de Rouen Squash, avec à disposition des vestiaires, des douches, un sauna finlandais, des terrains de foot 2/2 et 3/3 pour se détendre entre les matchs et une grande salle climatisée et chauffée pour déposer les affaires, accueillir les joueurs et remettre les prix.



Rouen Squash est situé à proximité du lieu d'hébergement et de restauration (750 m environ et 10 minutes à pieds, le long des quais).

Définition des concours :

Le samedi matin à partir de 9h00 les matches de poules auront lieu toutes les 15 minutes environ (5 minutes d'échauffement et 7 minutes de match), tous les points seront comptabilisés. Un classement par points marqués définira les concours des joueurs.

Le samedi après midi et le dimanche matin, le challenge comporte trois séries de concours :

- **concours principal** : il se compose d'un concours mixte.
- **concours complémentaire** : il est mis en place pour les concurrents les moins bien classés à la fin des matches de poules, il est composé d'un concours mixte.
- **concours consolante** : il est réservé aux éliminés du premier tour des deux premiers concours.

Déroulement des concours :

La première phase des deux concours principaux est organisée par poule de quatre. Les deux meilleurs de chaque poule sont qualifiés pour la suite du concours principal, toutes les places seront jouées.

Les deux autres résultats sont inscrits d'office dans le concours complémentaire, toutes les places seront également jouées.

À la sortie des poules, deux personnes d'un même département ne se rencontreront qu'à l'issue du deuxième tour suivant.

Le concours consolante regroupe les perdants du premier tour des concours, principal et complémentaire.

Les parties de poules se jouent au temps. Toutes les autres parties se jouent au meilleur des 5 jeux. Des points de pénalité pourront être appliqués aux retardataires, si l'annonce en a été préalablement faite par la commission de contrôle.

Ne connaissant pas le nombre de participants, il est possible que des modifications soient apportées au déroulement du concours : nombre de joueurs par poule ou les rencontres pourraient être comptabilisées sous forme de point (par exemple le premier à 9 en 2 manches gagnantes) et non en temps.

Avant le début du challenge un rappel du déroulement des rencontres sera effectué.

Catégorie des participants :

Sans objet.

Référence à une réglementation nationale :

Les concours se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de squash.

Arbitrage, Contrôles :

Pendant les poules et les matches du samedi, l'arbitrage sera assuré par les joueurs eux-mêmes. Il pourra être demandé une assistance pour l'arbitrage pour les personnes qui le désirent.

Pour les matches du dimanche matin, l'assistance d'un arbitre sera assurée. Ce dernier disposera des sanctions réglementaires habituelles.

Classements :

Un classement masculin et féminin par association est établi pour l'attribution du challenge national

par équipe.

Le challenge est attribué à l'association ayant obtenu le meilleur classement sur les deux personnes les mieux classées dans chacun des concours principaux. Le barème suivant est appliqué :

- gagnant : 10 points
- finaliste : 8 points
- perdant de la demi-finale : 4 points
- perdant du quart de finale : 2 points
- perdant du huitième de finale : 1 points

Récompenses :

Des coupes et récompenses seront remises aux équipes participantes en fonction de leur classement et à la discrétion des organisateurs.

Seuls, le trophée fédéral, le trophée du ministre et le trophée du nombre sont fournis par la fédération et obligatoires, le trophée partenaire (quand il y a lieu) et tous les autres sont laissés à la discrétion de l'organisateur.

Trophée fédéral : ce trophée est obligatoirement attribué à la première association fédérale classée. Il est remis par le représentant fédéral.

Trophée du ministre : ce trophée est obligatoirement attribué à la deuxième association fédérale classée. Il est remis par le représentant de l'administration locale.

Trophée du nombre : ce trophée est obligatoirement remis à l'ASCE ayant le plus de participants sportifs. En cas d'égalité, c'est l'ASCE la plus éloignée qui l'emporte. Il est remis par le représentant de la CP sport.

Trophée Partenaire : ce trophée est obligatoirement attribué à la première équipe partenaire classée. Cette dernière ne peut pas recevoir le trophée fédéral ni l'assiette du ministre

Réclamations :

Les réclamations éventuelles (réclamations concernant, la qualification d'un ou plusieurs joueurs, etc...) sont immédiatement formulées auprès de la commission de contrôle. Elles sont verbales ou écrites. Les réclamations, concernant des litiges survenus pendant le déroulement d'un concours devront être immédiatement formulées à la fin de ce dernier par écrit auprès de la commission de contrôle, dans ce cas, le délai de dépôt n'excèdera pas un quart d'heure.

11 au 13
Novembre 2011

Programme du
week-end

3^{ème} Challenge National
Squash
ROUEN

Vendredi soir 11 novembre

à partir de 17h : accueil des joueurs et accompagnateurs (remise des sacs) sur le lieu d'hébergement.

19h30 Discours et présentation du programme et de l'organisation du challenge

19h45 Pot de Bienvenu

20h30 Repas

Samedi 12 Novembre

7 h 45 Petit-déjeuner

8 h 40 RDV dans le hall de l'hôtel pour aller tous ensemble sur le lieu de la compétition situé quelques centaines de mètres plus loin

9h - 12h15 : Compétitions

12h15 - 12h30 : Trajet jusqu'au lieu d'hébergement/restauration

12h30 - 13h45 : repas

13h45 - 14h : Trajet jusqu'au lieu des compétitions.

14h - 17h30 : compétitions

à partir de 17h30 : Quartier libre permettant aux participants de pouvoir aller en centre ville pour découvrir Rouen.

20h15 : Apéritifs et repas sur le lieu d'hébergement.

Dimanche 13 Novembre

7 h 45 Petit-déjeuner

8 h 40 RDV dans le hall de l'hôtel pour aller tous ensemble sur le lieu de la compétition situé quelques centaines de mètres plus loin

9h - 12h15 : Compétitions

12h15 - 12h30 : Trajet jusqu'au lieu d'hébergement/restauration

12h30 - 12h45 : Remise des récompenses et discours

12h45 - 14h : Buffet

14h : fin du Challenge et retour des participants.



11 au 13
Novembre 2011

3^{ème} Challenge National

Squash ROUEN

Le comité
d'organisation et
partenaires

Responsable manifestation
Hébergement
Restauration
Transports
Site manifestation
Inscription dossier
Excursions

Cedric NICAISE - 02.35.68.92.78
Sylvain RENAUD - 02.35.68.89.22
Sylvain RENAUD - 02.35.68.89.22
Sylvain RENAUD - 02.35.68.89.22
Cedric NICAISE - 02.35.68.92.78
Aurélien MEMPIOT - 02.35.68.90.99
Yan GUIRRIEC - 02.35.68.89.56

Partenaires de l'organisation



11 au 13
Novembre 2011

Accès - Transports

3^{ème} Challenge National

Squash ROUEN

Plan d'ensemble :



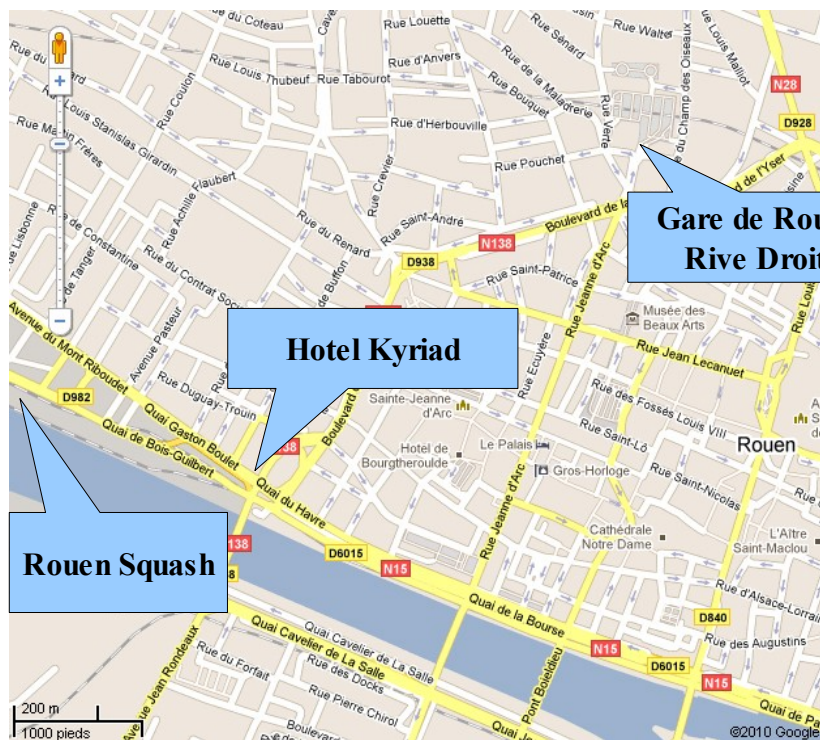
Accéder au lieu de compétitions :

Le lieu de compétition est éloigné de 750m du lieu d'hébergement et de restauration. Les trajets entre ceux-ci peuvent aisément se faire à pied pour une durée de 10 minutes.



Accéder à Rouen : En train

Gare de Rouen Rive droite : Paris (Gare Saint Lazare) --> Rouen : 1h10



Une navette sera mise place entre la Gare et le lieu d'hébergement pour les arrivées et pour les départs à la fin du challenge.

Les fiches récapitulatives, inscription individuelle et par équipe, accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de l'ASCE 76 CETE sont à retourner à l'adresse suivante :

à l'ASCE du CETE Normandie Centre

CHALLENGE NATIONAL DE SQUASH 2011

CETE Normandie Centre

A l'attention de M. Aurélien Mempiot

**10 chemin de la Poudrière - BP 245
76121 LE GRAND QUEVILLY Cedex**

**DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS
D'INSCRIPTION :
vendredi 16 septembre 2011**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Cédric NICAISE : 02 35 68 92 78 ou Yan GUIRRIEC : 02 35 68 89 56

**PENSEZ À AMENER VOTRE MATÉRIEL
ET VOTRE CARTE ASCE AVEC PHOTOGRAPHIE**



Merci et Soyez les bienvenus